

social de l'ASC);

7. appuyer la formation du spécialiste de charge utile canadien, en ce qui a trait au MIM et à la charge utile secondaire, ainsi que celle du spécialiste de mission américain désigné opérateur de relève du MIM;
8. appuyer l'entraînement intégré de l'équipage aux États-Unis, et assurer le transport de l'équipement au sol/de vol du MIM à pied d'oeuvre pour l'entraînement en question;
9. participer avec la NASA à l'élaboration et à la conduite d'un programme d'entraînement approprié à l'aide de l'équipement au sol et/ou de vol requis;
10. fournir du matériel spécifique à l'expérience en vue d'effectuer certaines recherches canadiennes sur le MIM;
11. appuyer l'intégration du MIM dans la navette en faisant appel à un ou à plusieurs ingénieurs de système/charge utile;
12. envoyer des représentants de l'ASC ainsi que le matériel d'appui au sol approprié au JSC et au KSC, selon les besoins, pour la conduite d'activités pré-vol, en cours de mission et après vol comme les réunions de revue et d'administration, l'entraînement de l'équipage, l'appui à la mission et le traitement du matériel avant et après le vol;
13. fournir à la NASA un rapport ponctuel sur les résultats de l'expérience dans les 15 jours suivant la fin de la mission;
14. produire un rapport de mission dans l'année suivant la fin de la mission.

VII. CALENDRIER/PRINCIPAUX JALONS

Conformément aux responsabilités décrites précédemment dans ce PE, la NASA et l'ASC prépareront, mettront à jour et échangeront des calendriers coordonnés de mise en oeuvre. Ces calendriers, y compris les dates des principaux jalons énumérés ci-après seront mis à jour au besoin et officiellement contrôlés par les gestionnaires de programme désignés.

IX. ÉCHANGE DE DONNÉES TECHNIQUES ET DE PRODUITS

Aux termes du présent PE, chaque partie n'est tenue de transmettre à l'autre partie que les données techniques et les produits qui lui sont nécessaires pour s'acquitter de ses propres responsabilités. Les données et produits ainsi transférés pourront être utilisés ou diffusés sans restrictions, sous réserve de ce qui suit :

- a. Les parties échangeront leurs données concernant les interfaces, l'intégration du matériel et la sécurité (à l'exception des données sur la conception détaillée et la fabrication du matériel, les données de traitement et les logiciels connexes), sans restrictions d'utilisation ou de diffusion, sauf celles prévues dans les lois ou règlements nationaux touchant les contrôles à l'exportation et les renseignements classifiés.